

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONVOCAATION**

Date	19/04/2010
Affichage	20/04/2010

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

THEME : TRAVAUX1

OBJET : ALIMENTATION EN EAU  
DES GARGOUILLES

Le **jeudi 29 avril 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

AIGUIER Yvon pouvoir à PETELET Renée  
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe

**Absents-Excusés :** AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : Gérard FROMM

Par une délibération en date du 31 mars 2010, le Conseil Municipal de Briançon a approuvé le principe du projet de travaux consistant à alimenter en eau les Gargouilles à partir du Canal Gaillard.

Ce projet consiste en la réutilisation du réseau « historique Vauban » existant qui transitait par l'aqueduc et qui utilisait l'eau du canal Gaillard à partir de son exutoire situé au pied du chemin des Salettes. Le réseau existant devra être rénové, remplacé par endroits et l'aqueduc (datant de 1700) devra être réparé en coordination avec l'Architecte des Bâtiments de France. Ces travaux permettraient de restituer l'aqueduc dans son état initial et de supprimer les parties plus récentes réalisées en béton armé.

Le plan de financement proposé est le suivant :

MONTANT DES TRAVAUX		PARTICIPATION	
Montant T.T.C.	184 184,00 €	Etat (DGE) 30 %	46 200,00 €
Montant T.V.A.	30 184,90 €	Conseil Général 25 %	38 500,00 €
Montant H.T.	154 000,00 €	Conseil Régional 25 %	38 500,00 €
		Autofinancement 20 %	30 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la réalisation de ces travaux pour 154 000 €/HT, soit 184 184 €/TTC ;
- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises qualifiées pour la réalisation des travaux et à signer les marchés et tous documents s'y rapportant.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

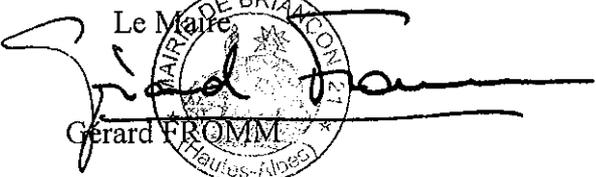
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  
Maire de Briançon  
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 30 AVR. 2010

FUSILÉ LE 30 AVR. 2010

NOTIFIÉ LE